CAMPING-CAR CLUB CENTRE
425 rue Saint Just -58600 GARCHIZY - tél 07 82 54 08 07 – www.ccclubcentre.fr
Association à but non lucratif régie par la Loi de 1901
Association bénéficiaire de l'immatriculation FFCC (78, rue de Rivoli 75004 PARIS) n° IM 075100143

LA FÉDÉRATION DES CAMPEURS, CARAVANIERS ET CAMPING-CARISTES

CONTRAT DE VENTE DE FORFAIT TOURISTIQUE

Nom du rassemblement : **SORTIE CORSO FLEURI A SELESTAT DU 04 AU 14 AOUT 24**

MERCI DE NE PAS ARRIVER ENTRE 12H ET 14H – VIDE ET PLEIN FAITS

A RENVOYER AVANT LE 20 JUILLET 2024 limitée à 17 camping-cars

ORGANISATEURS : Yveline et Michel Brillard -7, rue du Chêne Plain-41350 Huisseau sur Cousson
Tél: 06 16 53 60 96 ou 02 54 20 36 13

PARTICIPANTS :

Nom _____ Prénom _____ Date de naissance _____

Nom _____ Prénom _____ Parenté _____ Date de naissance _____

Adresse _____

Numéro adhérent _____ tél _____ Mail _____

Camping-car : N° d'immatriculation _____ Longueur _____ Remorque : OUI .... NON .....
Personne à mobilité réduite : OUI ..... NON..... (entourer l'option choisie)
Autorisation à l'image pendant la sortie : OUI ... NON ..... Première sortie au Club : OUI..... NON.....

SÉJOUR: Corso fleuri à Sélestat	PRIX	Nbre personnes	TOTAL
Forfait par personne Base 2 pers/camping-car	**235€**		
Camping compris dans la sortie			
Prévoir des cales			
Le prix comprend le détail des prestations mentionnées dans le programme de la sortie. Le prix ne comprend pas les frais personnels, de carburant, repas et visites non mentionnés dans le programme. Hébergement en camping-car. ***Les chiens ne sont pas admis dans les bus et les lieux de restauration.***			

Conditions de règlement :
Inscription et paiement
Bulletin d'inscription à retourner à l'organisateur accompagné :
- du chèque bancaire établi à l'ordre du Camping-Car Club Centre ☐
- du justificatif de virement ☐
- du justificatif carte bancaire ☐ si paiement en ligne sur notre site

Vous devez cocher la case correspondante et conserver un exemplaire de ce contrat.

En cas d'annulation par l'adhérent : remboursement des sommes versées déduction faite des frais d'annulation suivants :
Plus de 30 jours avant le départ : retenue 10 % du prix du séjour ou frais déjà engagés, de 30 à 15 jours avant le départ : retenue 50% du prix du séjour ou frais déjà engagés, moins de 15 jours avant le départ : retenue 100% du prix du séjour.

Si vous annulez une sortie vous devez prévenir l'organisateur le plus rapidement possible par écrit motivé ET déclarer impérativement le sinistre dans les 5 jours ouvrés à l'Assurance Gritchen - contrat 62 143 049 - sur son site www.declare.fr ou par mail sinistre@declare.fr ou par courrier à Gritchen Affinity -service sinistre -27 rue Charles Durand-CS 70139 -18021 Bourges Cedex. ***L'assurance annulation est comprise dans votre adhésion FFCC - Voir détails et garanties sur :*** *https://ffcc.fr/assurances/assurances-ffcc/* ***et sur notre site*** *www.ccclubcentre.fr*

Vous serez informé par mail ou sms de votre inscription, ou de votre mise en attente si sortie complète, ou en cas d'annulation de la sortie par le club.

Je soussigné agissant pour moi-même et/ou pour le compte des personnes inscrites certifie avoir pris connaissance des Conditions Générales et Particulières de vente des séjours, du Code du Tourisme et des Droits des Voyageurs figurant dans la revue Balade et sur notre site internet ainsi que du programme détaillé de la sortie réputé comme faisant partie intégrante du contrat.

Date et signature de l'adhérent : **Organisateur CCCCentre : Yveline et Michel Brillard**

BULLETIN D'INSCRIPTION émis le 10/04/2024